

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

- arrêté du 27 décembre 2016 portant approbation des prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du Code de l'environnement et modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux. Ce dernier valide la création d'un guide d'application de la réglementation, en trois fascicules. Ce guide se veut être un document pratique et opérationnel dans la mise en œuvre la réglementation lors de chantiers à proximité de réseaux
- A compter du 1er janvier 2018, la réglementation prévoit une obligation de vérification des compétences des intervenants à proximité des réseaux.
- Les personnes qui interviennent en amont de travaux ou lors de leur exécution devront posséder une « **Autorisation d'intervention à proximité des réseaux** » (AIPR).

PUBLIC CONCERNE

- Personnel d'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux.

PRE-REQUIS

Il est recommandé d'avoir une maîtrise de la langue française et de l'utilisation de l'ordinateur ou de la tablette. Nous contacter à défaut.

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- Acquérir les connaissances du Guide Technique.
- Identifier les risques métier pour adapter des méthodes de travail.
- Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

CONTENU :

• **Le contexte et la réglementation**

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire.
- Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux.
- Les obligations des différents acteurs.
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
- Les règles spécifiques de prévention selon tes types de travaux.
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.

• **La mise en œuvre du chantier**

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Les conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

• **Savoir préparer son intervention**

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les différentes classes de plan.
- La lecture de plan et nomenclature des réseaux.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
- Les règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

• **Travailler à proximité des réseaux**

- Les règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux.

- O L'apport éventuel des exploitants.
- O Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux.
- O Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés.
- O Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

• **Que faire en cas d'anomalies**

- O Les mesures à respecter en cas d'accident.
- O La déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques.
- Exercices de préparation à l'examen.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.
- Documentation remise aux participants

EVALUATION DE LA FORMATION

Examen de compétences national (QCM) sur la plate-forme du ministère chargé de l'Environnement à partir de tablettes numériques fournies par l'organisme de formation ou sur postes informatiques du client.

INTERVENANT

- Formateur EGIDE ENTREPRISE spécialisé et habilité en AIPR.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est reconnue par le ministère chargé de l'Environnement Centre d'Examen pour l'AIPR.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Validation :
 - O Attestation de réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01.
 - O L'AIPR a une durée de validité maximum de 5 ans.
- Une attestation de formation est délivrée en fin de formation par EGIDE ENTREPRISE

DUREE FORMATION

Formation : 6 heures
Examen : 1 heure (QCM)

RECYCLAGE

Préconisé tous les 5 ans

NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 10 personnes
- En inter formation validée à partir de 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.